



Les infos du SNUipp-FSU Puy-de-Dôme

Jeudi 15 octobre 2015

Message aux écoles et aux syndiqué(e)s

A la une

Colloque académique d'automne du SNUipp-FSU



Colloque d'automne du
SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU 63 organise son colloque académique le 4 décembre prochain, au lycée Descartes de Cournon d'Auvergne sur les nouveaux programmes de maternelle autour de deux questions :

- apprendre et jouer à l'école maternelle
- quelles conditions pour les faire vivre ?

[En savoir plus sur le programme du colloque](#)

[S'inscrire au colloque](#)

[Adresser son courrier à l'administration](#)

Le colloque est ouvert à tous (titulaires et stagiaires, contractuels, ATSEM...), syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s au SNUipp-FSU.

Le calculateur du temps de travail des remplaçants est en ligne

Le SNUipp-FSU 63 met à la disposition de tous les collègues qui assurent des remplacements, son calculateur du temps de travail effectué. Le programme est téléchargeable en version Excel et peut être utilisé pour transmettre les services effectués à l'administration lorsqu'elle les demande.

Nous recommandons aux collègues qui auraient un dépassement supérieur à une journée, à l'issue de la première période de l'année scolaire, de demander à l'administration, dès le retour des congés de Toussaint, des temps de récupération.

Ne pas hésiter à contacter la section départementale en cas de besoin.

[Télécharger le calculateur](#)

Nouvel IA-DSDEN et annuaire des circonscriptions

Le SNUipp-FSU 63 a mis à jour [l'annuaire des circonscriptions du Puy-de-Dôme](#), suite à la [nomination de Monsieur Philippe TIQUET, nouvel IA-DSDEN](#), en remplacement de Madame Anne-Marie MAIRE qui a pris récemment ses nouvelles fonctions dans le département du Haut-Rhin.

CAPD « formation continue » du 15 octobre

A consulter sur le site du SNUipp-FSU 63 :

- tous les [départs en stage de formation continue](#)
- la [déclaration du SNUipp-FSU](#)
- le [compte rendu de la CAPD](#)

Le plan proposé ne répond toujours pas aux besoins exprimés par nos collègues au regard du grand nombre qui n'a obtenu aucun stage. Moins de 50 places pour les stages de 3 semaines, pour plus de 3 000 enseignants du 1^{er} degré : c'est trop peu !

Pour que la priorité au Primaire s'incarne, il est urgent de programmer un plan de formation continue d'ampleur à la hauteur des besoins pour tous les personnels et des enjeux de la refondation de l'école.

Rassemblement AESH le mercredi 4 novembre devant la DSDEN 63

A l'appel de la FSU (SNUipp et SNES), de SUD education et de la CGT Educ'action, un rassemblement des AESH se tiendra le mercredi 4 novembre à 14h.00 devant la DSDEN du Puy-de-Dôme, à la cité administrative afin de dénoncer la précarité et les conditions de travail.

Nouveaux programmes

Abstention du SNUipp-FSU au Conseil supérieur de l'Education

Ce sont des programmes de qualité très inégale qui ont été présentés et adoptés au CSE le jeudi 8 octobre 2015. Ils entreront en vigueur à la rentrée 2016.

Le SNUipp-FSU s'est pour sa part abstenu, estimant que si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est attendu en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste le plus souvent inadapté et parfois irréaliste pour les élèves de l'école primaire. Par exemple, en sciences, les programmes demandent aux élèves de travailler sur « le signal, de mouvement et de mesure de la valeur de la vitesse d'un objet », et sur « l'origine de la matière organique des êtres vivants et son devenir », ceux d'arts sur la « matérialité de la production plastique », ou pour les volumes de maîtriser les notions « d'enveloppe et de structure, de passage et de transition ».

La barque des programmes reste encore bien chargée alors que dans le même temps, le ministère vient de diminuer les horaires de sciences et d'arts au profit de l'enseignement moral et civique (EMC).

[Pour lire l'intégralité de l'article](#)

[Nouveaux programmes : premières insatisfactions](#)

L'ISAE à 1 200 €uros

Bientôt, ce seront 50 000 collègues qui auront écrit à la ministre

Et vous ? Le SNUipp-FSU poursuit sa campagne unitaire et ouverte à tous : [envoyez votre e-mail à la ministre](#) !



Se faire rembourser 50% de son abonnement aux transports en commun

Conformément au [Décret 2008-1501 du 30/12/2008](#), la participation de l'employeur aux frais de transport public est obligatoire. Elle est facultative en ce qui concerne les frais de transport personnels.

Ce remboursement est cumulable avec celui des frais de stage.

L'employeur doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de services de transports publics tels que métro, bus, tramway ou train. Les services publics de location de vélo sont également concernés.

Seuls les abonnements annuel, mensuel ou hebdomadaire sont pris en compte, à hauteur de 50 % du titre de transport, sur la base d'un tarif de 2e classe et du trajet le plus court entre la résidence habituelle et le lieu d'exercice. Les titres de transport achetés à l'unité sont exclus du dispositif.

Télécharger l'imprimé « [demande de remboursement partiel des titres de transport](#) » à adresser à la DSDEN 63.

L'info au quotidien ou presque sur le site du SNUipp 63



Les derniers articles en ligne

[Parrainages citoyens avec RESE](#)
[Groupe de travail académique formation initiale](#)
[Frais de stage des professeurs stagiaires](#)
[Evaluations CE2 : évolutions nécessaires](#)
[Au dernier BO](#)

[Site départemental](#)

[Site national](#)

[Agenda](#)

Pour contacter la section 04.73.31.43.72 ou snu@snuipp.fr

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



*Agir, être conseillé et défendu
avec le SNUipp-FSU
1er syndicat d'enseignants du 1er degré*



[Se syndiquer au SNUipp, pour être plus fort ensemble !](#)